

mai 2019

Ensemble

coup de gueule !



2019, annus horribilis !
(...et on reste polls...)

GRRR !

> ... pour les personnels actifs et retraités de la
Ville de Marseille....

On annonce de sévères coupes claires dans les
prestations du CAS en faveur des agents retraités,
applicables dès le mois de juin 2019 !

Ainsi, on peut noter une baisse drastique de la participation
du CAS aux courts séjours, aux vacances et aux voyages
à destination des retraités.

On peut s'interroger sur le «contexte budgétaire»
avancé pour justifier cette régression sociale.

Visiblement, la mutualisation de l'action sociale avec la
Métropole (CT1) est source de réduction des moyens.

Ceci étant dit, les modes de représentation
monopolistiques dans les instances dirigeantes du CAS
ne permettent pas à l'ensemble des organisations
syndicales d'avoir connaissance des véritables raisons
de ce recul.

Quelles seront les prochaines victimes ?

